

# Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) 1907/2006

Page 1/8

Date d'impression : 03.03.2014

Date de révision : 25.02.2014 - Version: 1.0 / French

N° d'art., produit : 03513/14 / 03598 (et autres n° d'art.) luxaprint® 3D shell

## 1 Désignation du matériau ou de la préparation et désignation de la société

### 1.1 Désignation du matériau/ de la préparation :

Nom commercial : luxaprint® 3D shell [diverses teintes]

### 1.2 Utilisation du matériau/ de la préparation :

industrielle.  
Matériau monocomposant photopolymérisable pour la fabrication générative d'embouts auditifs.

### 1.3 Désignation de la société :

Fabricant / Fournisseur : DETAX GmbH & Co. KG  
Rue : Carl-Zeiss-Str. 4  
Code pays / CP / Lieu : D-76275 Ettlingen  
Téléphone : +49 (0) 7243/510-0 Fax : +49 (0) 07243/510-100  
E-mail : post@detax.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence :

+49 (0) 07243/510-0  
Ce numéro est uniquement joignable aux heures de bureau (du lundi au jeudi de 8h à 17h, le vendredi de 8h à 16h)

## 2 Dangers potentiels

### 2.1 Classification

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE) :

Phrase R	Désignation
R 36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R 43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### 2.2 Désignation

Désignation (67/548/CEE, 1999/45/CE) :

	Xi	Irritant
---	----	----------

Phrase R	Désignation
R 36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R 43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Phrase S	Désignation
S 26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 28	Après contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
S 37	Porter des gants de protection appropriés.

Composants dangereux (étiquetage CE) : contient des composés acrylate / méthacrylate aliphatiques.

## 3 Composition / indications concernant les composants

### 3.1 Caractérisation chimique (préparation) :

Description : Mélange de résines acryliques / méthacryliques et de dioxyde de silicium avec agents auxiliaires et pigment chromatique.

### 3.2 Composants dangereux :

Composant	N° CAS	N° CE	N° d'indice	Concentration	Symboles de danger	Phrases R
Composés acrylate / méthacrylate aliphatiques	-	-	-	> 25%		36/38-43

# Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) 1907/2006

Page 2/8

Date d'impression : 03.03.2014

Date de révision : 25.02.2014 - Version: 1.0 / French

N° d'art., produit : 03513/14 / 03598 (et autres n° d'art.) luxaprint® 3D shell

Composant	N° CAS	N° CE	N° d'indice	Concentration	Symboles de danger	Phrases R
Phényle-bis (2, 4, 6-triméthylbenzoyl)-phosphinoxyde	162881-26-7	423-340-5	015-189-00-5	< 0,5%		43-53

3.3 Indications supplémentaires : la terminologie des symboles de danger et des phrases R est présentée dans la section 16.

## 4 Premiers secours

4.1 Indications générales : En cas d'accident ou de malaise, consulter un médecin (présenter si possible l'étiquette ou la FDS).

Une aide médicale est nécessaire dans le cas de symptômes qui sont la conséquence évidente d'effets du produit sur la peau, sur les yeux ou de l'inhalation de ses vapeurs.

4.2 Après inhalation :

apport en air frais, aide médicale. Repos, chaleur, transport allongé pour se rendre chez le médecin, en cas de problèmes respiratoires se mettre en position semi-assise.

4.3 Après contact cutané :

laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon les zones cutanées concernées. Ne pas employer de solvants ! Éviter les rayons du soleil, les rayons UV ainsi que les rayons de lumière directs. Consulter le médecin en cas de modifications cutanées visibles ou d'irritation prolongée.

4.4 Après contact avec les yeux :

rincer immédiatement les yeux en écartant bien les paupières pendant 15 minutes à l'eau courante. Consulter un ophtalmologue.

4.5 Après ingestion :

consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement la bouche et boire de l'eau abondamment. Ne pas se faire vomir. En cas de vomissement spontané, faire en sorte que les vomissements puissent s'écouler librement, pour éviter tout risque d'étouffement.

4.6 Autoprotection du secouriste : « life-key »).

veiller à se protéger soi-même (protection des mains, masque

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction adaptés :

brouillard d'eau, poudre extinctrice, dioxyde de carbone, mousse contenant de l'alcool.

5.2 Moyens d'extinction inadaptés pour des raisons de sécurité : jet d'eau concentré.

5.3 Risque particulier en raison du matériau ou de la préparation elle-même, de ses produits combustibles ou des gaz émanants : formation possible d'âcres vapeurs d'acrylate. Ne pas inhaler les gaz de combustion.

5.4 Equipement de protection spécifique en cas de lutte contre l'incendie :

Utiliser une protection respiratoire indépendante de l'air ambiant. Porter des vêtements de protection adaptés. Effectuer les travaux d'élimination avec des appareils antidéflagrants.

## 6 Mesures en cas de libération involontaire

6.1 Mesures de protection relatives aux personnes : éviter tout contact non protégé avec le matériau non durci.

Porter des vêtements de protection personnels. Veiller à une

Date d'impression : 03.03.2014

Date de révision : 25.02.2014 - Version: 1.0 / French

N° d'art., produit : 03513/14 / 03598 (et autres n° d'art.) luxaprint® 3D shell

aération suffisante.

6.2 Mesures de protection de l'environnement : tenir éloigné des canalisations, du milieu aquatique et du sol. Respecter les règlements locaux en vigueur.

6.3 Procédé relatif au nettoyage / récupération : récupérer avec un matériau liant les liquides (granulat, diatomite) et collecter dans un conteneur adapté, marqué en conséquence ; élimination, voir point 13.

## 7 Maniement et stockage

### 7.1 Maniement :

Remarques concernant une manipulation en toute sécurité : les mesures de sécurité en vigueur pour la manipulation de produits chimiques prévalent ici. Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. Eviter tout contact du produit non polymérisé avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs.

Remarques concernant la protection contre l'incendie et les explosions : prendre des mesures contre la charge électrostatique. Evacuer les conteneurs qui n'ont pas encore été touchés par l'incendie. Refroidir les conteneurs menacés au moyen d'eau pulvérisée.

### 7.2 Stockage :

Mesures techniques et conditions de stockage

Exigences relatives aux lieux de stockage et aux conteneurs : stocker exclusivement dans des conteneurs d'origine dans un endroit frais et sec, à l'écart de toute denrée alimentaire, à une température comprise entre 15 °C et 28 °C. Veiller à une bonne ventilation du local.

Remarques concernant le co-stockage : ne pas stocker à proximité d'oxydants puissants ainsi que de matériaux fortement acides et alcalins.

Indications supplémentaires relatives aux conditions de stockage :

Tenir les conteneurs hermétiquement fermés et étanches. Stocker à l'abri complet de la lumière. Ne pas stocker sous gaz de protection, car l'oxygène (air) est nécessaire à la stabilisation.

### 7.3 Utilisation particulière :

matériau photopolymérisable pour la fabrication générative d'embouts auditifs ; utilisation par un personnel spécialement formé.

## 8 Limites d'exposition et équipement de protection personnel

8.1 Valeurs limites d'exposition : pas de matériaux attribués avec des valeurs limites relatives au poste de travail devant être surveillées.

### 8.2 Limite et contrôle de l'exposition

#### 8.2.1 Limite et contrôle de l'exposition au niveau du poste de travail

Mesures générales de protection et d'hygiène : respecter les mesures d'hygiène générales lors de l'utilisation de matériaux chimiques. Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant le travail. Changer les vêtements souillés ou imbibés.

Eviter d'inhaler les vapeurs. Assurer une aération et/ou une aspiration suffisante(s).

Équipement de sécurité personnel :

Protection respiratoire :

dans des cas extrêmes de ventilation insuffisante, d'apparition de vapeurs consécutives à une surchauffe, le port de masques est nécessaire (appareil respiratoire : filtre à gaz A, couleur : marron). Respecter les limites relatives à la durée de port.

Protection des mains :

utiliser des gants de protection. Contrôler leur étanchéité avant de les enfiler.

# Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) 1907/2006

Page 4/8

Date d'impression : 03.03.2014

Date de révision : 25.02.2014 - Version: 1.0 / French

N° d'art., produit : 03513/14 / 03598 (et autres n° d'art.) luxaprint® 3D shell

Prénettoyer les gants avant de les retirer, puis les conserver dans de bonnes conditions de ventilation.

Les gants de protection constitués du matériau suivant sont adaptés

(délai de pénétration  $\varepsilon$  1 heure) :

caoutchouc butyle - butyle (0,5 mm).

Les matériaux de gants suivants ne sont pas adaptés :

caoutchouc naturel / latex naturel – NR ; polychloroprène – CR ;

caoutchouc nitrile / latex nitrile – NBR ; caoutchouc fluor – FKM ;

chlorure de polyvinyle – PVC.

Les gants en étoffe ou en cuir sont totalemt inadaptés.

Les indications de temps sont des valeurs indicatives issues de mesures effectuées à une température de 22 °C et avec un contact durable. Des températures supérieures provoquées par des substances, la chaleur corporelle, etc. et une diminution de l'épaisseur de couche effective par étirement peuvent entraîner une diminution importante du délai de pénétration. En cas de doute, s'adresser au fabricant.

Protection des yeux : utiliser des lunettes à monture avec protection latérale.

Protection du corps : porter des vêtements de travail.

8.2.2 Limitation et contrôle de l'exposition environnementale : éviter la pénétration dans le sol, dans les canalisations, dans l'eau de surface ainsi que dans la nappe phréatique.

## 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Apparence :

Forme : liquide

Couleurs : diverses teintes, selon la désignation du produit

Odeur : ester léger

### 9.2 Remarques importantes relatives à la protection sanitaire et environnementale ainsi qu'à la sécurité méthode (67/548/CEE)

Valeur pH..... : ..... n.a.

Point d'ébullition ..... : non testé DIN 51356

Point de flamme ..... : = > 100 °C DIN 51755

Température d'allumage ..... : non testé DIN 51794

Pression de la vapeur ..... : = < 1 hPa à 20 °C

Densité ..... : = env. 1,09 g/cm<sup>3</sup> à 20 °C DIN 51757

Solubilité dans l'eau ..... : = quasiment insoluble

Coefficient de répartition octanol/eau : n.a.

Viscosité, dynamique ..... : non testée

Limites d'explosion..... : n.a.

### 9.3 Autres indications :

Décomposition thermique ..... : =  $\varepsilon$  190 °C

## 10 Stabilité et réactivité

### 10.1 Conditions à éviter :

le produit durcit sous l'effet de la lumière visible et UV. Il doit donc être conservé dans des conteneurs fermés à l'abri complet de la lumière à une température comprise entre 15 °C et 28 °C.

### 10.2 Matériaux à éviter :

réagit aux matériaux fortement oxydants ainsi qu'aux matériaux fortement alcalins et acides.

### 10.3 Produits de décomposition dangereux : manipulation conformes.

aucun produit n'est connu dans des conditions de stockage et de manipulation conformes.  
En cas d'incendie, d'âres vapeurs d'acrylate peuvent se former.

# Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) 1907/2006

Page 5/8

Date d'impression : 03.03.2014

Date de révision : 25.02.2014 - Version: 1.0 / French

N° d'art., produit : 03513/14 / 03598 (et autres n° d'art.) luxaprint® 3D shell

## 11 Indications toxicologiques

### 11.0 Généralités :

l'utilisation non protégée du produit non polymérisé peut entraîner, en cas d'action prolongée ou importante, des irritations oculaires et cutanées. Dans le cas de personnes prédisposées, des réactions allergiques en cas de contact cutané réitéré ne peuvent être entièrement exclues.

### 11.1 Contrôles toxicologiques

Toxicité aigüe

Toxicité orale aigüe :

il n'existe pas pour le produit de données toxicologiques. Pour des produits d'une composition analogue, une LD<sub>50</sub> (oral, rat) de plus de 5000 mg/kg a été trouvée.

Effet irritant au niveau de la peau :

l'effet irritant au niveau de la peau a été testé sur des produits de composition analogue : lapins, 4 h, différentes méthodes, produit occlusif, dilué et non dilué. Aucun effet irritant ou des effets irritants légers sont apparus.

En cas de contact cutané prolongé ou réitéré, l'apparition d'irritations ne peut être exclue.

Phénomène d'irritation au niveau des yeux : des produits analogues ont été testés sur des lapins. Des effets irritants légers sont apparus.

En cas d'action prolongée du produit, des irritations de la muqueuse sont possibles au niveau de l'œil.

Mutagénicité / toxicité de la reproduction / fertilité :

Des effets mutagènes ou des effets toxiques pour la reproduction n'ont pu être établis pour des produits analogues à partir d'examen in-vitro et in-vivo dans le domaine d'expériences sur des animaux.

## 12 Indications relatives à l'environnement

### 12.1 Ecotoxicité :

Comportement dans les stations d'épuration (toxicité bactériologique : inhibition respiratoire / inhibition de propagation) :

Ne pas introduire dans les stations d'épuration.

### 12.2 Mobilité :

aucune donnée disponible.

### 12.3 Persistance et dégradabilité

Biodégradation / indications supplémentaires : aucune donnée disponible.

### 12.4 Potentiel d'accumulation biologique :

aucune donnée disponible.

### 12.5 Autres effets nocifs :

peut avoir des effets nocifs dans l'eau à long terme.  
Possible mise en danger de l'eau potable en cas de pénétration en grande quantité dans le sous-sol et dans les nappes phréatiques.

### 12.6 Indications écologiques supplémentaires :

ne pas laisser pénétrer dans les eaux usées. Ne pas laisser pénétrer dans le sol et dans les nappes phréatiques. Ne pas stocker dans les décharges publiques.

## 13 Remarques relatives à l'élimination

### 13.1 Élimination / déchets (produit) :

Recommandation : élimination conforme au règlement en brûlant le matériau dans un incinérateur pour déchets spéciaux.  
Il convient de respecter les règlements locaux en vigueur.

Code déchets EAK/AVV :

L'attribution d'un numéro de code déchets conformément au catalogue des déchets européen doit être effectuée en concertation avec l'organisme régional responsable de l'élimination

# Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) 1907/2006

Page 6/8

Date d'impression : 03.03.2014

Date de révision : 25.02.2014 - Version: 1.0 / French

N° d'art., produit : 03513/14 / 03598 (et autres n° d'art.) luxaprint® 3D shell

des déchets.

## 13.2 Emballages souillés :

Recommandation : les emballages doivent être vidés complètement (plus de gouttes, plus d'écoulement, vidés à la spatule). Les emballages doivent être de préférence réutilisés ou reconditionnés en respectant à chaque fois les dispositions en vigueur sur le plan local / national.

## 14 Indications relatives au transport

### 14.1 Transport national ADR/RID et GGVS/GGVE :

Classe GGVS/GGVE : matière non dangereuse

Classe ADR/RID ..... : matière non dangereuse

Tableau d'alerte – n° de danger :

Désignation de la matière :

Remarques..... :

Symboles d'expédition. :

Quantités limitées..... :

### 14.2 Transport fluvial GGVBinsch/ADNR :

Remarques : matière non dangereuse

### 14.3 Transport maritime IMDG/GGVmer :

Classe IMDG/GGVmer : matière non dangereuse

N° EmS : .....

Marine polluant..... :

Proper shipping name.. :

Nom technique .....

LTD. QTY .....

### 14.4 Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

Classe ICAO/IATA : .... : matière non dangereuse

Proper shipping name.. :

Nom technique .....

Remarques :

Aéropostale.....: autorisé

## 15 Législation

### 15.1 Règlements nationaux (Allemagne) :

Il convient de respecter les règlements nationaux et locaux en vigueur.

Les indications relatives à la désignation se trouvent au paragraphe 2 de ce document.

Remarques concernant les restrictions relatives à l'activité : respecter les restrictions relatives à l'activité des jeunes travailleurs, conformément à la loi de protection sur les jeunes travailleurs.

Respecter les restrictions relatives à l'activité des futures mères et des mères allaitantes conformément à la directive sur la protection des mères.

Classe de pollution des eaux : WGK 2 = polluant pour l'eau (classification selon annexe 4 VwVwS du 17.05.1999 dans la version actuelle).

## 16 Autres indications :

### 16.1 Terminologie des phrases R au paragraphe 3 :

Phrases R et symboles de danger

Phrases R :

R 36/38

Irritant pour les yeux et la peau.

R 43

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 53

Peut avoir des effets nocifs à plus long terme dans l'eau.

Symboles de danger :

# Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) 1907/2006

Page 7/8

Date d'impression : 03.03.2014

Date de révision : 25.02.2014 - Version: 1.0 / French

N° d'art., produit : 03513/14 / 03598 (et autres n° d'art.) luxaprint® 3D shell

Xi Irritant

## 16.2 Informations supplémentaires

Explication des abréviations :

n.a. = non applicable

n.u. = (nicht unterstellt) non supposé

## 16.3 Sources de données

Directive 1999/45/CE pour la classification, l'emballage et la désignation de préparations dangereuses

Directive 67/548/CEE pour la classification, l'emballage et la désignation de matières dangereuses, annexe I

Nouvelles fiches de données pour des matières dangereuses conformément au règlement sur les matières dangereuses, éditions WEKA, ouvrage publié par fascicules avec livraisons complémentaires

Données techniques de sécurité de matières chimiques, éditions ecomed, ouvrage publié par fascicules avec livraisons complémentaires

Manuel sur l'élimination des déchets, éditions ecomed, ouvrage publié par fascicules avec livraisons complémentaires

Premier règlement administratif général relatif à la loi fédérale sur la lutte contre les pollutions (directive technique de protection de l'air - TA Luft)

VCI : fil conducteur pour le stockage des produits chimiques

DFG Deutsche Forschungsgemeinschaft (association allemande pour la recherche) : valeurs MAK et BAT – liste 2007

Règlement administratif général pour la modification du règlement administratif des matières polluantes l'eau – VwVwS du 27 juillet 2005

Fiches de données de sécurité et autres indications de fournisseurs/ fabricants

BGIA banque de données des matières GESTIS, recherche en ligne

## 16.4 Produit

Les indications relatives au produit décrivent exclusivement les exigences de sécurité du produit / des produits et se fondent sur l'état actuel des connaissances. Elles ne garantissent pas les propriétés du produit / des produits décrit(s) au sens des règlements de garantie légaux.

Cette fiche de données de sécurité a été adaptée au RÈGLEMENT (UE) 453/2010.

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) 1907/2006

Page 8/8

Date d'impression : 03.03.2014

Date de révision : 25.02.2014 - Version: 1.0 / French

N° d'art., produit : 03513/14 / 03598 (et autres n° d'art.) luxaprint® 3D shell